



Préavis municipal n° 04 / 2026

Aménagement d'un trottoir et d'arrêts de bus ainsi que la mise en place de l'éclairage public sur le chemin de la Veyre-d'En-Haut, pour un montant total de CHF 1'073'000.-

Rapport de la COFIN

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances dans le cadre du préavis 04 / 2026 s'est réunie le 30 mars 2026 de 19h30 à 21h45 et s'est constituée comme suit :

			Présences
			19h30 à 21h45
Président	Volet Philippe	PLR	X
Vice-président	Singarella Giuseppe	PS	X
Rapporteur	Vienet Pascal	UCBSL	X
Membres	Gréverath Pascal	ELU	Excusé
	Jolivat-Zwyssig Isabelle	PLR	X
	Nanchen Bertrand	PLR	X
	Perrelet Michèle	UCBSL	X
	Salanon Alain	LES VERTS	X
	Zimmermann Yann	PLR	X

Ont participé à cette séance (hors délibérations et votes) : Mme Sarah Lisé, municipale en charge des finances, du développement durable et de l'énergie, et M. Stéphane Roulet, Chef du Service des finances. Les membres de la COFIN les remercient pour leur collaboration et les explications fournies.

Préambule

Le soussigné de droite a participé à la séance de la commission ad'hoc qui s'est tenue le lundi 23 février 2026 à la salle de Municipalité à Blonay. Le rapport de ladite commission reprenant le détail des participants à cette séance, ces éléments ne sont donc pas repris dans le présent rapport.

Questions :

Q. Que signifie la prestation SIERA-OFROU ?

R. Il s'agit du démontage et du remontage du treillis longeant l'autoroute qui doit être effectué par une entreprise autorisée par l'OFROU.

Q. Pour créer ce trottoir, une partie du terrain sera prise sur la propriété de l'OFROU pour élargir la route. Une indemnité est-elle demandée par l'OFROU ?



R. L'OFROU ne demande aucune compensation financière.

Q. Y a-t-il des frais de notaire pour la création des servitudes ?

R. Il n'y a aucun frais de notaire. Une convention a d'ores et déjà été signée avec les deux propriétaires privés.

Q. Quel sera la durée des travaux ?

R. Les travaux auront une durée d'env. 10 mois. Ils ne débiteront toutefois qu'après la fin des travaux de réfection du pont de l'autoroute situé juste après le tennis de la Veyre, travaux actuellement en cours effectués par l'OFROU. Ces travaux devraient durer jusqu'à l'automne 2026.

Q. Est-ce que la route sera refaite dans son entier ?

R. Non, seule la partie de l'agrandissement sera refaite.

Q. Peut-on espérer obtenir une subvention du canton pour ces travaux ?

R. Le canton a annoncé une subvention de l'ordre de 35 % sur les mesures de mobilité et arrêt de bus, ce après la validation de la commission de gestion cantonale. A ce jour, aucun montant de subvention en faveur de la commune ne peut être annoncé. La municipalité fera les démarches pour obtenir cette subvention.

Conclusions

Ainsi, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission des finances vous propose, par six voix pour et deux abstentions, d'adopter les conclusions de la Municipalité comme suit :

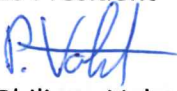
Le conseil communal de Blonay – Saint-Légier
décide

- d'adopter le projet d'aménagement d'un trottoir et d'arrêts de bus ainsi que la mise en place de l'éclairage public sur le chemin de la Veyre-d'En-Haut;
- de lui accorder à cet effet un montant de CHF 1'073'000.-;
- de financer, en cas de nécessité, tout ou partie de la dépense par un emprunt.

St-Légier, le 30 mars 2026

Pour la Commission des finances

Le Président


Philippe Volet

Le Rapporteur


Pascal Viénet